



Développement d'une trame de vieux bois sur le Pilat

A l'aide de financements européens, nationaux et régionaux mobilisé par l'association des Parcs naturels du Massif Central (IPAMAC) et le Parc du Pilat, le CRPF anime une mission relative au volet forestier du contrat vert et bleu mis en œuvre par le PNR du Pilat. Ce contrat vise, entre autres, à la préservation des réservoirs de biodiversité et à l'amélioration de la fonctionnalité des écosystèmes forestiers, ici via le développement d'une trame de vieux bois.

Dans ce cadre, le CRPF contacte les principaux propriétaires de forêts présumées « anciennes », c'est-à-dire des espaces dont l'état boisé a été maintenu depuis le milieu du XIX^e siècle. Chez les propriétaires intéressés, un diagnostic des peuplements sera réalisé avec un recensement des principaux éléments favorables à la biodiversité (mesure de l'Indice de Biodiversité Potentielle). Des conseils de gestion et des pistes d'amélioration seront données, sachant que la production forestière est souvent compatible avec la préservation des milieux et des espèces. Il sera également proposé au propriétaire de conserver 2 à 3 arbres « bios » par hectare (arbres morts, sénescents, vieillissant ou présentant des éléments favorables à la biodiversité). Ces arbres sont en général difficilement commercialisables, représentant un faible intérêt économique mais un réel atout environnemental.

Afin de donner tout son sens à cette trame, le CRPF travaille en collaboration avec l'ONF, qui mettra en place, en parallèle de l'action en forêt privée, des îlots de sénescence en forêt publique.

A noter que ce projet s'inscrit également dans le cadre de la nouvelle Charte forestière du Pilat animée par Fibois 42.